

possession de ces armes. La conclusion d'une convention à cet effet ainsi que d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires sont actuellement les deux préoccupations majeures de la CCD.

Le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, conclu en 1963 par négociation tripartite (Royaume-Uni, Etats-Unis et URSS), mais auquel deux Etats dotés d'armes nucléaires n'ont pas encore adhéré (la France et la Chine), interdit les essais d'armes nucléaires sous l'eau, dans l'atmosphère et dans l'espace extra-atmosphérique mais permet les essais souterrains. Les Etats-Unis et l'URSS ont maintenant quelque peu complété cette interdiction partielle en fixant par des accords un plafond de 150 kilotonnes aux explosions nucléaires souterraines effectuées à des fins expérimentales ou à des fins pacifiques, comme la construction de cavernes pour le stockage de combustible.

La lenteur des négociations de la CCD, la domination qu'exercent les superpuissances et l'expansion que connaissent les négociations régionales et bilatérales à participation limitée sur le contrôle des armements ont débouché sur des tentatives visant à réorganiser la CCD et à renforcer le rôle des Nations Unies dans le désarmement. Même modifiée dans la composition de ses membres, la CCD n'aurait guère de poids puisque ni la France ni la Chine ne sont intéressées à y prendre part. Le même problème se pose pour la convocation, proposée par l'URSS et ses alliés, d'une conférence mondiale du désarmement, dont les partisans soutiennent qu'elle inciterait les gouvernements à accorder davantage d'importance à l'imposition de mesures de plus grande portée en matière de désarmement. Une solution voisine, consistant à convoquer pour 1978 une session extraordinaire de l'AGNU sur le désarmement, a plu davantage aux membres de l'ONU et a été adoptée par l'Assemblée générale en 1976; elle permettra de contourner la difficulté, puisque la France et la Chine sont bien entendu toutes deux membres de l'Assemblée. Enfin, l'Assemblée générale a également approuvé des mesures visant à améliorer le dispositif onusien de collecte et de diffusion des renseignements sur le désarmement et à mieux pourvoir le Secrétariat dans ce domaine.

Lors de la trente et unième session, 22 résolutions relatives aux questions de contrôle des armements et de désarmement furent adoptées. Le Canada en appuya 19. (Une large majorité vota en faveur de résolutions demandant qu'on mette fin à tous les essais d'armes nucléaires et que l'on empêche la prolifération des armes nucléaires, questions qui préoccupent particulièrement le Canada.) Il s'abstint lors de l'adoption de 3 résolutions: la première faisait de l'Océan Indien une zone de paix, la seconde renforçait la sécurité des Etats non nucléaires et la troisième était une résolution soviétique prévoyant la conclusion d'un traité d'interdiction totale et générale des essais d'armes nucléaires. Cette dernière ignorait le rôle qui doit revenir au CCD dans la négociation d'une interdiction globale des essais nucléaires et exigeait que les cinq puissances nucléaires participent aux négociations de l'interdiction absolue des effets nucléaires (CTB) dès le départ, condition que ni la France, ni la Chine ne seraient prêtes à accepter.